

**CONCIERGE**  
**POSTE TEMPORAIRE – TEMPS PLEIN**  
**Concours interne/externe– SCFP18-93**

Le Conseil scolaire Viamonde est un conseil scolaire laïque de langue française qui accueille plus de 12 600 élèves dans ses 53 écoles élémentaires et secondaires reconnues pour leur caractère inclusif et accueillant. Il y a plus de 2400 personnes qui travaillent à Viamonde dont 964 enseignantes et enseignants. Partenaire dans le développement de la communauté francophone du sud-ouest de l'Ontario le territoire du Conseil s'étend d'ouest en est de Windsor à Trenton et du nord au sud de Penetanguishene à la région de Niagara en passant par Toronto et London.

**Lieu de travail:** Poste flottant à Toronto. Le « lieu de travail d'origine » sera une école secondaire à Toronto, choisie par le Conseil selon ses besoins et le candidat retenu.

**Date prévue d'entrée en fonction :** dès que possible

**Nombre d'heures par jour :** 8 h

**Horaire de travail :** 6 h 00 à 24 h 00 (voir « Responsabilités principales »)

**Taux horaire :** 21,29 \$ (probation), 22,52 \$ (après probation)

**Conditions de travail régies par la convention collective en vigueur du SCFP**

**Responsabilités principales :**

Relevant du superviseur des édifices, la personne choisie aura à se déplacer sur la ville de Toronto aux différents édifices du Conseil selon les tâches assignées par son superviseur. En fonction de l'assignation, elle devra :

- Se déplacer au lieu de travail assigné :
  - o Le « lieu de travail d'origine » sera le lieu de travail pour les journées, si aucune autre consigne n'a été reçue. L'horaire de travail de 8h sera établi par le superviseur.
  - o Le lieu de travail peut changer de jour en jour, ou même pendant une même journée.
  - o L'horaire de travail peut changer avec 12h de préavis.
- Effectuer les tâches de nettoyage, d'entretien et de réparations assignées ainsi que toutes autres tâches connexes (sécurité de l'édifice et du terrain, inspections, gestion des réserves de fournitures d'entretien, vérification de l'équipement des salles de mécanique, l'état de l'équipement des jeux et les équipements de protection contre le feu, etc).
- Exécuter des tâches de nettoyeur ou de concierge, selon le plan de travail du membre du personnel remplacé (le cas échéant).

**Exigences :**

- Minimum d'un an (1) d'expérience en conciergerie
- Excellente connaissance des produits et de l'équipement de nettoyage ainsi que des procédures d'utilisation connexes
- Avoir reçu la formation relative au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)
- Répondre aux exigences physiques du poste (par exemple, soulever un poids allant jusqu'à 15 kg ou manipuler des objets pesant jusqu'à 35 kg, effectuer du travail à bout de bras ou accroupi, opérer des équipements d'entretien de nettoyage commerciaux, etc.) - le Conseil se réserve le droit d'exiger un certificat médical
- Être ponctuel, précis, efficace
- Avoir l'esprit de collaboration
- Bonne connaissance du français oral et écrit
- Bonne connaissance de l'anglais oral et écrit
- Capacité de remplir des formulaires de réquisition et d'autres formulaires connexes dans les deux langues officielles
- Flexibilité à changer d'horaire entre 6 h 00 et 24 h 00 avec 12 h de préavis
- Capacité de se déplacer sur la ville de Toronto en voiture et se rendre aux différents édifices du Conseil, selon le lieu de travail et les tâches qui sont assignées.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir une lettre de présentation avec leur curriculum vitae **en français, avant 16 h le 11 janvier 2019** au Secteur des ressources humaines (recrutement), Conseil scolaire

Viamonde, par courriel à [demandemploi@csviamonde.ca](mailto:demandemploi@csviamonde.ca) en mentionnant **le numéro du concours dans l'objet du courriel.**

Les demandes reçues après la date et l'heure de fermeture du concours ne seront pas considérées. Nous remercions tous les candidats et toutes les candidates, mais nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.

En vertu des Règlements de l'Ontario 521/01 et 170/02, toute personne employée par le Conseil scolaire Viamonde, doit fournir un relevé de ses antécédents criminels avant d'entrer en fonction.

En vertu du Règlement de l'Ontario 191/11, des mesures d'adaptation pour les candidats handicapés sont disponibles sur demande tout au long du processus de recrutement.

Étant donné que le Conseil souscrit aux principes d'équité en matière d'emploi et encourage les demandes de femmes, de minorités visibles, d'autochtones et de personnes handicapées, les personnes qui le désirent sont invitées à s'identifier comme étant membres de ces groupes désignés.

Le Conseil scolaire Viamonde promeut la diversité et l'inclusion en milieu de travail.

**Tout candidat doit détenir un statut légal permettant de travailler au Canada avant de poser sa candidature.**